

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois d'octobre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le 19 octobre deux mille vingt et un.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Jacques SABOURIN, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Christelle JOVOVIC, Daniel PLALET, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL,

Excusés : Nathalie LAGRANGE a donné procuration à Bruno GIBERT, Céline GROS Y a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL

Absents : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN,

Secrétaire de séance : Claudine BENOIT

Date de convocation des élus : 19 octobre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 19 octobre 2021

Membres présents lors du conseil : 18

Membres absents : 5

Nombre de votants : 21

DELIBERATION 2021-098. MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-138 - TABLEAU DES EFFECTIFS – REMUNERATION DU POSTE "ADULTE RELAIS"

Rapporteur : Madame Claudine BENOIT

Madame le Rapporteur rappelle la délibération n°2020-138 en date 16 décembre 2020 autorisant la signature de la convention avec l'état, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et modifiant le tableau des effectifs - création de poste "adulte relais".

L'adulte-relais est un médiateur social, il a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. Il sera sous la direction de la Police Municipale.

L'ACSE contribue à une aide financière annuelle, basée sur la valeur du SMIC et revalorisée annuellement au 1er juillet, proportionnellement à l'évolution du SMIC de l'année précédente et ce, pour la période pendant laquelle le poste est effectivement occupé.

Considérant la réévaluation du SMIC à compter du mois d'octobre 2021 (1 589,47€ brut), il est demandé au conseil municipal de réactualiser les indices de paiement de ce poste.

Il est proposé de modifier l'indice de rémunération voté en décembre 2020 soit IB : 363 -IM : 337 (1 579,19 € brut) comme suit : IB : 370 -IM : 342 soit un salaire brut de 1 602,62 € (au 01/10/2021).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

MODIFIE l'indice de rémunération annoncé dans la délibération du 16 décembre 2020 par ce nouvel indice : IB : 370 -IM : 342.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'ensemble des documents afférents.

INSCRIT les crédits au budget 2021 au chapitre 012.

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : 29 OCT. 2021
et l'affichage le : 29 OCT. 2021



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA